



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 septembre 2024 à 15h30

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 23 septembre 2024

PRESENTS:

Alain BATTAGLINI

1er adjoint

Michel BLAIN

3ème adioint

Damien FIROUD

Conseiller municipal

André GUIGUES

2ème adjoint

Denise GUIGUES

Maire

Alina ORANGE

Conseillère municipal

Gilles PERRIER

Conseiller municipal

ABSENTS AVEC PROCURATION:

Julien PAULET

Conseiller municipal

ABSENTS:

Sébastien BOVERO

Conseiller municipal

Chantal ROGER-ROBERT

Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents: 7 Votants: 8

N° 28/2024 - DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA SALLE DES FETES DANS LE CADRE DU NATUREMAN 2024

Madame Le Maire fait lecture aux membres du Conseil du courrier reçu le 19 septembre 2024 par l'Association Verdon Oxygène, organisateurs du NatureMan (*Annexe n°2*).

Pour rappel, la commune est propriétaire de la salle des fêtes François SIMIAN située avenue Bocouenne.

Lors du Conseil Municipal du 19 juillet dernier, la commune a délibéré concernant la mise en place d'une redevance pour l'utilisation des biens publics par toutes les associations.

Toute association souhaitant occuper le domaine public doit donc s'acquitter du paiement d'une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal.

La délibération porte également sur la possibilité pour les associations de demander des AOT (autorisation d'occupation temporaire) à titre gratuit pour l'utilisation des locaux publics dont la salle des fêtes.

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil que les AOT à titre gratuit sont :

Personnelles



- Temporaires
- Précaires
- Révocables

L'Association Verdon Oxygène demande une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit de la salle des fêtes François SIMIAN du lundi 23 septembre au lundi 30 septembre 2024 dans le cadre du triathlon NATUREMAN VAR des 28 et 29 septembre prochains.

Devant l'intérêt de cette manifestation pour le village, Madame Le Maire souhaite répondre favorablement à cette demande afin d'encourager le maintien de cet évènement au sein de la commune.

Il est également précisé que la commune prend à sa charge les dépenses relatives à la consommation des fluides de la salle des fêtes (eau et électricité) dans le cadre de cette AOT à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

DECIDE d'accorder à l'Association Verdon Oxygène une autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit de la salle des fêtes du 23 au 30 septembre 2024 dans le cadre de l'organisation des épreuves du NatureMan 2024

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON Les jours, mois et ans susdits Le Maire, Denise GUIGUES

